



## ASTREINTE IDE en clinique privée

Par **InfirmiereA**, le **09/03/2016** à **15:05**

bonjour ,  
je me permets de vous contacter car je ne trouve pas de réponses sur le web.

actuellement infirmière de bloc en clinique privée mon amplitude horaire est de 12H .  
est ce légale d'effectuer son temps d'astreinte de nuit dans la foulée ?

merci d'avance j'espère que vous pourrez m'aidez .

Par **P.M.**, le **09/03/2016** à **19:47**

Bonjour,  
Il conviendrait de consulter la Convention Collective applicable et l'Accord d'astreinte mais si elle s'effectue à votre domicile, a priori, c'est possible...